

# Formulaire COVID EVENT SCAN 2021

Créé le : 18/05/2021 10:29

COVID Event Scan est l'outil en ligne du COVID Event Risk Model (CERM 2021). Ce formulaire permet d'évaluer le score de sécurité COVID d'un événement.

Un NO-GO ou un score rouge indique que l'événement présente un risque élevé de propagation du virus. Un GO ou un score vert indique que l'événement est considéré comme suffisamment sûr en termes de risques liés à la COVID. Bien entendu, les conditions épidémiologiques doivent également permettre l'organisation d'événements. Le score orange qui appartenait encore au CERM 2020 n'est plus applicable dans le cadre du CERM 2021.

Attention: ces scores sont purement indicatifs et visent uniquement le risque de propagation du virus. Un GO et donc un score vert ne signifie pas qu'une autorisation sera automatiquement donnée pour l'événement. Le résultat de l'analyse donne uniquement une estimation du risque de propagation de la COVID pour une date et un lieu donnés, risque qui dépend de la manière dont un événement est organisé. Pour être autorisé, chaque événement (notamment organisé dans l'espace public) doit respecter toutes les autres réglementations en vigueur, telles que les normes de sécurité anti-incendie et les règlements communaux (reportez-vous aux conditions générales sur le site [www.covideventriskmodel.be](http://www.covideventriskmodel.be))

En outre, l'autorisation est toujours conditionnelle et temporaire. Un changement fondamental de la situation épidémiologique et des mesures en vigueur au moment où l'événement est prévu peut toujours donner lieu à l'annulation de l'autorisation. Il est donc également possible que le score attribué à cet événement évolue au fil du temps. En cas de modification du score d'un événement, l'outil en ligne avertit automatiquement l'utilisateur. Celui-ci recevra alors un courrier électronique l'invitant à analyser de nouveau l'événement aussi rapidement que possible, après quoi il pourra télécharger un nouveau formulaire au format PDF.

Si nécessaire, l'utilisateur de l'outil/l'organisateur de l'événement peut ensuite transmettre de nouveau ce formulaire aux services compétents de la ville ou de la commune en question, en complément du dossier. Ce formulaire indique non seulement le score de sécurité COVID obtenu mais aussi les 23 paramètres sur lesquels s'appuie l'outil COVID Event Scan. Plus précisément, le formulaire reprend les questions correspondant à chacun de ces paramètres, ainsi que les réponses données. Ces réponses sont en effet décisives pour la détermination du score de sécurité d'un événement. Avant de présenter ces questions et réponses en détail, le formulaire reprend bien sûr les données relatives à l'événement et à son organisation, ainsi qu'à l'utilisateur de l'outil COVID Event Scan. En tout premier, le formulaire indique le score de sécurité obtenu, ainsi que la recommandation formulée.

Dans le cadre du CERM 2021, un certain nombre de paramètres ont été ajoutés qui incluent un GO assorti de recommandations. Le demandeur reçoit un GO mais le développement de mesures de gestion liées à la COVID autour de ces paramètres nécessite encore une attention supplémentaire. Ces paramètres sont regroupés avec les recommandations figurant à la fin du COVID Event Scan.

## 1. SCORE DE SÉCURITÉ COVID

Cet événement intitulé **Concours F3K Hamme-Mille** a obtenu, compte tenu des réponses données et de la phase actuelle de l'épidémie, un GO et donc le score vert. L'analyse a été réalisée le **18/05/2021 10:29** par **Albert Herzog** de l'organisation **Albert Herzog**.



CERM 2021

## 2. INFORMATIONS RELATIVES À L'ORGANISATION

Nom de l'organisation:	Albert Herzog
Pays de l'organisation:	Belgique
Adresse de l'organisation:	Lenneke Marelaan 26 A/032, 1932 Sint-Stevens-Woluwe
Numéro d'entreprise:	417991608
Statut social:	ASBL
Type d'organisation:	À but non lucratif
Activité principale de l'organisation:	aéromodélisme

---

## 3. INFORMATIONS RELATIVES À L'UTILISATEUR

Nom:	Herzog
Prénom:	Albert
Adresse électronique:	herzog.albert@proximus.be
Téléphone/gsm:	+32495303954
Téléphone/gsm:	+3222622613
Fédération professionnelle:	Aucune

---

## 4. INFORMATIONS RELATIVES À L'ÉVÈNEMENT

Nom de l'évènement:	Concours F3K Hamme-Mille
Type d'évènement:	Évènement privé ()
Nom coordinateur COVID:	Herzog
Prénom coordinateur COVID:	Albert
Téléphone/gsm coordinateur COVID:	022622613
Adresse électronique coordinateur COVID:	herzog.albert@proximus.be
Groupe cible:	Évènement privé
Nombre attendu de:	

- Visiteurs: 10
- Participants: 15
- Équipe: 5

Superficie (surface nette):	8600.0 m2
Surface minimale par personne disponible à tout moment:	344.00 m2 par personne
Accès:	Inscription/enregistrement
Nom du lieu principal:	Hamme-Mille
Adresse du lieu principal:	Ruelle De Cayberg , 1320 Hamme-Mille
Date de début du premier jour de l'évènement:	26/06/2021
Date de fin du dernier jour de l'évènement:	26/06/2021
Est-il répété:	Non
Durée:	

- **Nombre de jours:** 1
  - **Date jour :** 26/06/2021
- **Heure de début et de fin**
  - 09:00 - 18:00
- **Jour de début du montage :**  
**de l'événement** 26/06/2021
- **Date de fin du démontage**  
**de l'événement** 26/06/2021

#### Transport

**Décrivez brièvement le(s) moyen(s) que les visiteurs/participants utiliseront principalement pour se rendre à l'événement et en repartir:** voiture individuelle

#### Voeding en drank

**Décrivez brièvement la ou les manières dont les visiteurs/participants sont ou ne sont pas approvisionnés en nourriture et en boissons:** hamburgers et boissons en cannette

#### Programma

**Décrivez brièvement le programme de votre évènement:** concours lancé-main

## 5. COVID Event Scan

1. Un coordinateur Covid a-t-il été nommé pour coordonner les activités liées à la COVID et surveiller la mise en œuvre et l'application des plans de sécurité du CERM et de la COVID (plan de gestion des foules, plan d'hygiène, plan de mobilité, disposition des sièges, plan de sensibilisation, plan d'application, etc.) ? Y a-t-il un coordinateur Covid présent à tout moment et joignable pendant le déroulement de l'événement ?

Non  Oui

2. L'événement est-il exclusivement organisé en plein air ?

Non  Oui

3. S'agit-il principalement d'un événement où les visiteurs sont assis (> 70 %) ?

Non  Oui

Les visiteurs vont-ils principalement (>70 %) ...

Rester assis  Déplacement contrôlé  Déplacement non contrôlé

4. La surface du ou des lieux de l'événement contrôlé, en fonction du nombre prévu de visiteurs, permet-elle à tout moment de respecter l'espace net minimum légalement et protocolairement défini par visiteur/personne présente ?

Non  Oui

Les masques, s'ils sont prescrits conformément à la législation et aux protocoles les plus récents, sont-ils obligatoires pendant l'événement ?

Non  Oui

5. La capacité maximale autorisée (= surface/nombre de m<sup>2</sup> par visiteur) est-elle exploitée plusieurs fois pendant l'événement ?

Non  Oui

6. L'événement concerne-t-il dans une large mesure (> 35 %) des personnes en mauvaise santé ?

Non  Oui

7. L'événement s'adresse-t-il également à un public international (>30 %) ? International signifie « public non domicilié en Belgique » et « hors UE ».

Non  Oui

8. Un plan de mobilité (si besoin) a-t-il été mis en place pour garantir que le public puisse arriver et repartir de l'événement à tout moment de la manière la plus sûre possible du point de vue de la COVID ?

Non  Oui

9. L'événement se tient-il sur plusieurs jours ?

Non  Oui

10. L'événement se tiendra-t-il exclusivement en plein air ?

Oui  Non

11. S'il y a une interaction (toute forme de contact qui va au-delà du simple fait de se croiser) entre les visiteurs, toutes les dispositions sont-elles prises dans le cadre des plans de sécurité liés à la COVID

pour que ces interactions soient aussi sûres que possible à tout moment du point de vue de la COVID ?

Non  Oui

12. Est-il probable que les gens parleront, crieront, chanteront, etc. plus fort que la normale (60 dB) (par exemple, à cause de bruits/d'une musique à plus de 70 dB) ?

Non  Oui

13. S'il est légalement autorisé de servir et/ou de consommer des boissons, l'utilisation sûre de ces services du point de vue de la COVID est-elle garantie à tout moment, comme le prescrivent le protocole de la restauration et les protocoles applicables au sous-secteur ?

Non  Oui

En cas de consommation d'alcool, des mesures supplémentaires sont-elles prises pour prévenir tout comportement dangereux ?

Oui  Non

14. S'il est légalement autorisé de servir de la nourriture, l'utilisation sûre de ces services du point de vue de la COVID est-elle garantie à tout moment, comme le prescrivent le protocole de la restauration et les protocoles applicables au sous-secteur ?

Non  Oui

15. Les participants s'inscrivent-ils sur place ou à l'avance d'une manière ou d'une autre ?

Non  Oui

16. Le nombre de personnes présentes sur les lieux des événements contrôlés est-il établi afin de garantir que les conditions de densité (paramètre 3) puissent être remplies à tout moment ?

Non  Oui

17. Existe-t-il un PLAN D'HYGIÈNE qui prévoit que toutes les surfaces et tous les matériaux à contact élevé (par exemple, les poignées, les portes, les mains courantes, les interrupteurs, etc.) du ou des lieux de l'événement contrôlé sont nettoyés et/ou désinfectés de manière adéquate afin que tous les services puissent être offerts et utilisés à tout moment sans danger du point de vue de la COVID ?

Non  Oui

18. Existe-t-il un PLAN DE GESTION DES FOULES qui comprend des mesures visant à gérer le flux de visiteurs dans le ou les lieux de l'événement contrôlé (par exemple, files d'attente, signalisation, interaction, etc.) afin de garantir que tous les services puissent être offerts et utilisés à tout moment en toute sécurité du point de vue de la COVID et que tous les mouvements puissent être effectués en toute sécurité du point de vue de la COVID ?

Non  Oui

19. Existe-t-il une SENSIBILISATION et, si nécessaire, un PLAN D'INFORMATION par lequel toutes les personnes présentes (visiteurs, participants, employés, artistes) sont explicitement informées et sensibilisées à tout moment au respect des mesures liées à la COVID (distanciation physique, hygiène, utilisation des services, etc.) ?

Non  Oui

20. Existe-t-il un PLAN/une PROCÉDURE D'APPLICATION pour garantir, dans la mesure du possible, le respect des mesures liées à la COVID (distanciation physique, hygiène, fourniture et utilisation des services, etc.) ?

Non  Oui

**21. LE PLAN D'HYGIÈNE prévoit-il également que tous les matériaux hygiéniques nécessaires seront suffisamment présents à tout moment pour les personnes présentes sur le ou les lieux de l'événement contrôlé ?**

Non  Oui

Si des masques sont exigés par la loi et/ou le protocole, peut-on les acheter/obtenir sur place à tout moment ?

Oui  Non

Des gels désinfectants sont-ils mis à disposition en quantité suffisante ?

Oui  Non

Des lavabos avec de l'eau, du savon et des serviettes en papier sont-ils mis à disposition ?

Oui  Non

**22. Existe-t-il une base de données des coordonnées de chaque personne présente sur le ou le) sites de l'événement contrôlé qui permet de communiquer pendant, avant et après l'événement ?**

Oui  Non

**23. Existe-t-il une procédure interne qui prévoit la gestion et le traitement des personnes suspectes d'être contaminées ou potentiellement contaminées (visiteurs, artistes, participants, etc.) (par exemple, participants malades, utilisation de tests rapides, etc.) ?**

Oui  Non

## 6. Paramètres COVID event avec recommandations

En remplissant le formulaire, le demandeur a reçu un GO assorti de recommandations sur un certain nombre de paramètres. Ces recommandations sont également indiquées ci-dessous pour votre information.

### Paramètre 7: FOCUS LOCAL

L'admission ou la non-admission de visiteurs internationaux dans un pays n'est pas une décision qui peut être prise par un(e) organisateur/trice, mais est une décision prise au niveau gouvernemental. Par conséquent, pour ce paramètre, une recommandation à l'organisateur/trice n'est donnée que s'il/elle répond « oui » à cette question et que l'évènement s'adresse à une part considérable (>30 %) de public international.

- Fournissez aux visiteurs internationaux les directives applicables pour un voyage ou une visite en Belgique. Il est préférable de le faire via votre propre site Internet et, si nécessaire, dans la langue des visiteurs. Vous trouverez ici des informations à jour que vous pourrez également partager avec les visiteurs internationaux :
  - <https://www.info-coronavirus.be/fr/voyages/>
  - <https://www.info-coronavirus.be/fr/faq/#faq>
  - [https://diplomatie.belgium.be/fr/Services/venir\\_en\\_belgique](https://diplomatie.belgium.be/fr/Services/venir_en_belgique)
- Portez une attention particulière à l'inscription de ces visiteurs (paramètre 15). Il va sans dire que la création d'une base de données de ces visiteurs est fortement recommandée (paramètre 22), car cela facilite grandement la communication de sécurité avant, pendant et après l'évènement, ainsi que la traçabilité.
- Portez également une attention particulière à la gestion des personnes potentiellement contaminées (paramètre 23), car il se peut que vous ayez affaire à des personnes contaminées qui n'ont pas encore voyagé. Cela implique un risque élevé de transmission du virus.
- Ceci n'a pas de rapport direct avec la sécurité liée à la COVID mais est néanmoins important : n'oubliez pas d'inclure des règles claires dans les conditions générales de votre évènement au cas où un acheteur de billets international ne pourrait soudainement pas y assister en raison de mesures COVID locales/nationales.

### Paramètre 13: BOISSON

Plus la consommation d'alcool est importante, plus les risques de non-respect des mesures de sécurité générale en termes de risques liés à la COVID sont élevés. Les règles concernant la distanciation sociale et l'utilisation systématique de masques buccaux risquent d'être moins respectées. Les recommandations suivantes s'ensuivent donc :

- Veillez à ce que la consommation d'alcool ne serve pas d'excuse pour ne pas mettre le masque buccal lorsque cela est requis/recommandé. Suivez scrupuleusement les mesures du protocole horeca.
- information et sensibilisation supplémentaires sur les risques de la consommation d'alcool et des comportements dangereux en termes de risques liés à la COVID. Sensibilisez également les employés à ces risques supplémentaires (plan de sensibilisation/information)
- Contrôle supplémentaire du respect de l'application de la loi sur les comportements dangereux en termes de risques liés à la COVID (plan de contrôle du respect de l'application des mesures). Demandez aux employés d'accorder une attention particulière aux problèmes liés à la consommation d'alcool et communiquez des informations sur la manière de sensibiliser les employés et de faire respecter les comportements dangereux.
- Limitez l'offre d'alcool dans le temps, en particulier lors d'évènements à temps de présence prolongé (paramètre 10). Si des problèmes sont imminents, veillez à ne plus offrir d'alcool en temps voulu.
- Veillez à limiter le nombre de boissons à forte teneur en alcool. Vous pouvez éventuellement

proposer des bières à faible teneur en alcool. Si vous proposez de la bière, il est préférable de choisir une bière à faible teneur en alcool.

- Promouvez les boissons à faible teneur en alcool et, encore mieux, les boissons sans alcool (comme les cocktails) comme alternative à l'alcool.
- Protocole horeca: <https://www.heropstarthoreca.be>